COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

Présents : Mesdames Sandrine CHUARD, Marie-Louise LAGARDE, Messieurs Frédéric DURET, El Houssin SOUNNI, Alain SCHMITT, Gilles PERROT, Nathalie GUYON

Secrétaire de séance : Alain SCHMITT

Mr le Maire informe avoir demandé la présence et intervention de Mr Laporte, Conseiller aux décideurs de la trésorerie de Poligny, pour présenter, expliquer et répondre aux questions des conseillers sur l'élaboration du Budget Prévisionnel 2022. La présentation étant terminée et les réponses apportées aux questions des conseillers, Mr le Maire remercie Mr Laporte pour son intervention riche en explications et ouvre la séance du conseil municipal dès le départ de l'intervenant.
La séance débute par la signature du registre des délibérations et du registre des comptes rendus.
Les documents étant signés, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H00.
.

1. **2022-08 ANNULE ET REMPLACE 2022-04 Compte administratif 2021**

   Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 corrigé, présenté ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0.00	123 655.24		14 597.59	0.00	138 252.83
Opérations de l'exercice	55 907.05	73 578.10	166 175.08	61 836.03	222 082.13	135 414.13
TOTAUX	55 907.05	197 233.34	166 175.08	76 433.62	222 082.13	273 666.96
Résultats de clôture	0.00	141 326.29	89 741.46	0.00	0.00	51 584.83
RESTES A REALISER	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	141 326.29	89 741.46	0.00	0.00	51 584.83
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	141 326.29	89 741.46	0.00	0.00	51 584.83

2. **22022-09 ANNULE ET REMPLACE 2022-05 Affectation du résultat**

   Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat d'un montant de 89 742.05€ à intégrer au budget 2022.

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	14 597.59 €	- 104 339.05 €	- € - €	- €	- 89 741.46 €
FONCT	123 655.24 €	17 671.05 €		- €	141 326.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	**141 326.29 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 741.46 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**- €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	51 584.83 €
Excédent d'investissement reporté	
Total affecté au c/ 1068 :	**89 741.46 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. **2022-10 Approbation de l'offre de prêt au budget 2022**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation du logement, remplacement des fenêtres, volets, radiateurs et réfection du pignon sud de la mairie, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,

DECIDE à l'unanimité de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTE** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : **40 000 € Durée : 100 trimestres Taux fixe : 1,45 % Frais et commissions** : **100 €**

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

7 voix Pour

4. **2022-11 Autorisation virements de crédit**

Le conseil municipal autorise le Maire, pendant la durée de son mandat, à opérer, en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

7 voix Pour

5. **2022-12 Budget Primitif 2022**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles de budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement : Dépenses : 174 075,05 € Recette : 174 075,05 €

Fonctionnement : Dépenses : 105 500 € Recette : 105 500 €

7 voix Pour

Questions Diverses :

- Ramassage scolaire réponse donnée à la demande formulée précédemment.
  Le collège de secteur étant Chaussin, une interrogation existe sur la scolarité du collégien et ce qui

motive la famille à le scolariser sur Poligny (il est précisé qu'il n'y a pas de retour à Biefmorin par un car correspondant à la fin des cours de collégiens soit 16h30 ce qui implique que le collégien devra attendre le car des lycéens à 17h50).
Le transporteur est contacté pour l'étude de la faisabilité.
La ligne de Biefmorin -Poligny est déjà longue (47 min), le détour par Bretenières n'est pas négligeable en terme de temps.
Réponse sera donnée dès que le transporteur aura fait un retour.

- *Il a été remarqué que certains individus vont faire du quad de loisir dans la forêt communale de Bretenières provoquant des marques au sol causées par des dérapages et détériorant ainsi les lieux. Il est demandé aux habitants d'être vigilants et de noter les numéros d'immatriculations des véhicules en question pour nous permettre d'intervenir.*

- Résultats du sondage concernant le Blason de Bretenières :
  16 personnes ont participé au sondage, 2 réponses papier dans notre Boite à lettres , 14 réponses par internet .
  Blason A : 0 Blason B : 1 Blason C : 1 Blason D : 14 + 2

Le blason D est donc retenu par le conseil municipal à l'unanimité.

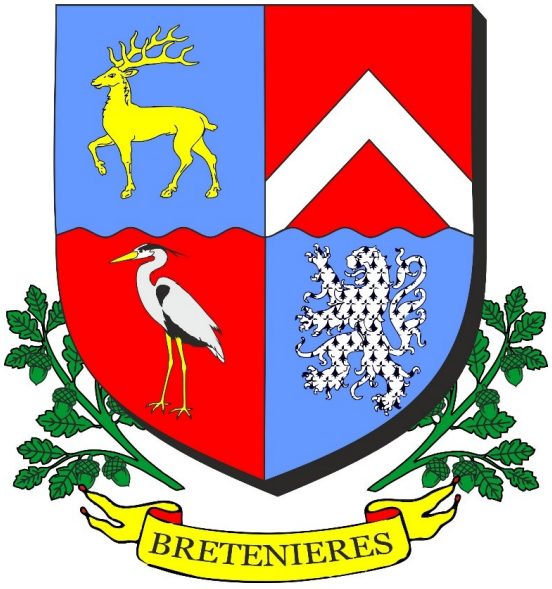

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion de conseil prévue :
A Définir

Le Maire

Alain SCHMITT